

Kopstal, 5 août 2024

### Contrôle relatif au financement des partis politiques

Mesdames, Messieurs,

suite à la demande de la Cour des comptes, je vous prie de trouver ci-joint les documents et pièces demandés.

A l'égard des extraits bancaires, notre parti vous informe qu'il n'est actuellement pas possible de livrer l'extrait de notre compte en banque FORTUNA, dont nous attendons la clôture de compte suite à la cession d'activités de la banque (cf. documents en annexe).

En outre, je vous prie de trouver ci-dessous la liste des composantes de notre parti pour l'année 2023:

- Bezierker: Zentrum, Süden, Norden, Osten.
- Sektouunen: Stad Lëtzebuerg, Esch/Uelzecht, Diddeleng, Déifferdéng, Péiteng, Suessem, Hesper, Käerjeng, Käl-Téiteng, Monnerech, Kielen, Gréiwemaacher, Betzder, Réimech, Leideleng, Réiden, Schengen, Koplëscht, Colmar-Bierg, Viichten, Esch/Sauer, Veianen, Wäiswampech, Useldéng, Ell, Waldbriedemes, Duelem.

En ce qui concerne les activités financières des composantes, notre parti renvoie à sa réponse communiquée à la Cour le 30 octobre 2023:

*Quant à l'activité des sections locales, notre parti renvoie à sa réponse adressée à la Cour en date du 11 novembre 2022 et réaffirme que les seules composantes de notre parti ayant un impact financier sur la situation financière du parti ont été les composantes au niveau des circonscriptions Sud, Centre, Nord et Est. Lorsqu'une composante en-dessous du niveau des circonscriptions veut réaliser un dépense, elle passe par les comptes bancaires gérés par le comité de sa circonscription ou de la structure centrale du Parti. [...] Cette manière de procéder a été maintenu jusqu'à ce jour parce qu'elle permet à notre parti d'avoir une vue globale sur les activités financières du parti et d'assurer la transparence financière sur tous les niveaux car chaque dépense et recette est censée de passer par les comptes nationaux ou de circonscription.*

D'ailleurs, notre parti vous informe que sous le compte 668880 Charges exceptionnelles, les opérations suivantes ont été enregistrées:



- Pertes d'accès du compte PAYPAL pour un montant de 95,99€.
- Remboursement d'une cotisation pour un membre à hauteur de 60,00€.
- Vol par un ancien membre du personnel pour un montant total e 1575,00€ et toujours en attente du remboursement de la somme par l'individu (affaire tranchée devant le tribunal d'arrondissement le 17 janvier 2024, recours en deuxième instance prévue pour le 18 octobre 2024).
- Correction OD/2023/0033 pour le compte 471400.
- Correction OD/2023/127 afin que le tableau des immobilisations correspond avec les montants bilan.

Sous le compte 768880 Produits exceptionnels, le parti a enregistré les opérations suivantes :

- Remboursement des avances pour charges payés en trop pour les bureaux loués à Kopstal pour l'année 2022 pour un montant de 291,05€.
- Corrections effectués dans les immobilisations (OD/2023/134) pour un montant de 3.600,00€ et de 423,54€.
- Vente d'un ordinateur portable à un ancien membre du personnel pour 600,00€.

Finalement, notre parti tient à informer qu'il a respecté l'accord conclu en date du 23 janvier 2023 entre les partis politiques (Walofkommunes Gemengewalen & Nationalwahlen 2023) qui prévoyait que les partis s'engagent de respecter un plafond pour les dépenses publicitaires (annonces, insertions, publicité en ligne) de 100.000,00€ TTC pendant les périodes électorales entre le 15 mai 2023 et le 11 juin 2023 en ce qui concerne les élections communales et du 4 septembre 2023 au 8 octobre 2023 en ce qui concerne les élections législatives. Après analyse de son Grand Livre et les factures correspondantes pour les périodes de référence, le parti Pirate peut affirmer avoir respecté son engagement, étant donné que les dépenses pour les élections communales se chiffrent à environ 30.000,00€ et pour les élections législatives, les dépenses se chiffrent à un total de 97.751,17 €.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses.



Gilles Mertz  
Trésorier

